

je suis membre, nous avons consacré plus de 40 heures à parler, à discuter et à écouter des particuliers et des représentants d'organismes.

Pendant la campagne électorale, les électeurs ont approuvé les conservateurs qui proposaient de changer les choses et d'attirer des capitaux étrangers au Canada. Les électeurs nous ont demandé de procéder à ces changements. Telle est notre mission et c'est ce que nous voulons accomplir.

Je vais vous parler brièvement de la motion n° 1. Elle vise à contourner l'objet fondamental du projet de loi. Je ne saurais le passer sous silence. D'abord, l'amendement fait du processus d'examen l'élément clé de la loi, en accordant aux aspects encouragement et stimulation de l'investissement un rôle purement secondaire, un rôle presque accidentel. En second lieu, il ne prévoit qu'un rôle d'encouragement pour l'investissement effectué par les Canadiens.

Cette motion s'oppose entièrement à l'esprit et au principe du projet de loi. A toutes fins pratiques, elle rétablit les principes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qui, on le sait, a nui aux investissements. Il suffit de comparer l'objet de l'ancienne loi avec le but avoué du projet de loi C-15. L'ancienne loi faisait de la mainmise étrangère un objet d'inquiétude nationale et veillait à ce qu'aucun investissement ne soit effectué par les non-Canadiens à moins qu'il ne soit vraiment avantageux. L'objet de la nouvelle loi est de confirmer que le gouvernement actuel souhaite l'investissement étranger parce qu'il reconnaît qu'il est généralement avantageux pour le Canada. Pour cette raison, il encourage aussi bien l'investissement par des non-Canadiens que par des Canadiens.

Cet objectif est exprimé au tout début, puisqu'il s'agit de l'objectif principal du projet de loi. Il prévoit également un processus d'examen pour les investissements importants effectués par des non-Canadiens pour nous assurer que les avantages sont réels. Ce n'est que dans cette perspective que l'on peut dire, comme l'a signalé un orateur précédent, que l'augmentation du capital et le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada.

Il est essentiel de souligner ce qui distingue les principes du projet de loi et l'objectif de la motion, car l'on retrouve presque toujours la même pensée derrière chacune des motions présentée par l'opposition, soit recréer l'AEIE, même la renforcer quelque peu. C'est ce qui a porté les investisseurs à penser que le Canada offrait de très médiocres perspectives d'investissement.

D'après ce que je constate dans ma circonscription, l'investissement étranger a eu d'heureuses conséquences pour notre collectivité. Je reçois toute sorte d'appuis de mes électeurs. Une entreprise américaine cherche à s'installer dans notre communauté. J'ai appris qu'elle se préoccupait surtout des obstacles qu'on pourrait lui faire. C'est ainsi qu'elle voyait l'ancienne loi. Elle s'en inquiétait beaucoup. Ses représentants m'ont encouragé l'autre jour à continuer d'appuyer cette nouvelle loi qui favorise l'investissement au Canada.

### *Investissement Canada—Loi*

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, étant de ceux qui songent aux pluies acides lorsqu'on parle d'investissements étrangers, je ne peux m'empêcher de vous faire remarquer que 94 motions d'amendement, rejetées au comité, ont abouti à la Chambre à l'étape du rapport. N'importe quel parlementaire un peu expérimenté, et j'en vois plus d'un ici présent aujourd'hui, en conclurait que cette mesure donne lieu à de profondes divergences d'opinions. Et le parti gouvernemental n'a pas réussi à les aplanir à l'étape du comité. C'est plutôt étrange quand on pense que, depuis les élections, le gouvernement conservateur se targue d'être l'artisan du consensus, le spécialiste des compromis, fruit des consultations, selon lui. Si c'est ainsi que les conservateurs entendent faire avancer le projet de loi C-15, nous ne sommes pas sortis du pétrin.

Il va de soi que cette mesure donne lieu à de profondes divergences d'opinion qui tiennent peut-être surtout à des différences politiques. Quand on compare l'article 2 du projet de loi avec ce que propose mon parti, on constate tout d'abord que le but de cette mesure est d'encourager les investissements étrangers. C'est peu et c'est tout ce qu'elle dit. Mais l'alternative proposée par nos députés au comité et à la Chambre aujourd'hui est la suivante: «instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada». Il y a donc une énorme différence de politique entre le gouvernement et le parti libéral qui voudrait que les projets d'investissements soient assortis d'un préavis. Pourquoi vouloir un tel préavis? Simplement parce que nous voulons une politique qui permette une analyse minutieuse des projets d'investissement.

• (1630)

Notre parti s'est fondé sur l'expérience acquise au cours de la dernière décennie pour formuler la motion n° 1. Et cette expérience lui a démontré qu'une saine politique en matière d'investissements étrangers, qui tient compte des avantages durables pour nos concitoyens, est nettement meilleure qu'une autre qui consiste seulement à encourager ces investissements. Nous avons déploré trop de fermetures d'usines naguère. Nous avons trop perdu au chapitre de la recherche et du développement à cause des investissements étrangers. Nous avons également perdu des bénéfices réalisés chez nous qui ont été réinvestis dans le pays d'origine. Nous avons donc tiré certaines leçons.

Mais le plus triste dans cette politique du gouvernement, qui explique bien pourquoi elle a donné lieu à 94 motions, j'imagine, c'est que le gouvernement ne semble tenir aucun compte de l'expérience passée. On dirait qu'il fait table rase de l'expérience acquise dans ce domaine.

**M. Lewis:** Oh, oh!

**M. Caccia:** Pourquoi le député qui est derrière les rideaux ne retourne-t-il pas à son siège s'il a quelque chose d'important à dire au lieu d'émettre toutes sortes de bruits stupides et incompréhensibles qui ne sont pas sans me rappeler qu'il se comporte d'habitude comme un homme des cavernes?